

Annexe fiche programme

FORMATION AIPR TOUS NIVEAUX

Chaque participant peut choisir

Valider un des trois niveaux :

- Opérateur
- Encadrant
- Concepteur

FORMATIONS ASSOCIEES

Habilitation électrique

CACES® R482 Enfin de chantier

VALIDATION

L'examen est réalisé sur la plateforme du Ministère de la Transition Ecologique et Solidarité (MTES)

La validation ne peut être que totale. Il n'y a pas de validation partielle possible.

EQUIVALENCE

L'attestation de compétences « concepteur » vaut comme « encadrant » ou « opérateur ».

L'attestation de compétences « encadrant » vaut comme « opérateur »

DEBOUCHES

L'attestation ne vaut que pour permettre la délivrance réglementaire de l'AIPR.

PASSERELLE

Pas de passerelle même si cette compétence est attendue dans d'autres contenus de formation certifiante comme un module indispensable.

POSSIBILITES DE SUITE DE PARCOURS

Passer un niveau supérieur de validation de compétences (concepteur ou encadrant)